

Patricia GRANET-BRUNELLO
Maire de Digne-les-Bains
Présidente de Provence Alpes Agglomération

aux usagers du golf des Lavandes

Digne-les-Bains, le 2 janvier 2024

Mesdames, Messieurs,
Chers amis et usagers du golf des Lavandes,

La municipalité est très attachée au golf de de Digne-les-Bains. C'est pourquoi, afin de lui donner toute son ampleur d'équipement touristique et sportif, nous avons souhaité confier la redynamisation et la nécessaire revalorisation du Golf à la société ADONIS, au travers d'un bail à construction de 45 ans.

Ce projet majeur pour l'attractivité du territoire doit permettre de pérenniser, grâce aux seuls investissements privés, l'activité golfique et de permettre sur le site une montée en gamme de l'offre hôtelière et de restauration.

En aucun cas, il ne s'agit d'une vente du golf. Le bail à construction est un contrat par lequel la société s'engage à construire sur un terrain appartenant à la commune. A la fin de ce bail, la construction revient contractuellement à la Ville. Contrairement à une vente, la Ville garde la main au travers des clauses du bail qui obligent les différentes parties dans la durée.

Ainsi **le groupe ADONIS porte un projet ambitieux pour le site du Golf.** Il prévoit des investissements importants, d'un montant supérieur à 3.300.000 d'euros, à la hauteur des enjeux de développement économique, d'emploi et d'attractivité touristique du site et de Digne-les-Bains.

Le Groupe Adonis Hôtels & Résidences est un acteur majeur et solide de l'hôtellerie française avec 26,5 millions d'euros de chiffre d'affaires HT gérés. Il gère 18 hôtels dont il est propriétaire et 19 autres en mandat de gestion ou mandat commercial pour le compte d'autres propriétaires indépendants. Adonis Hôtels & Résidences est présent partout en France avec une capacité totale d'accueil de plus de 1 900 chambres et appartements.

Aujourd'hui, nous sommes fiers d'avoir pu rencontrer un partenaire privé motivé et ambitieux pour investir au golf. Ce projet était attendu depuis plus de 30 ans. Il est essentiel pour le développement économique et touristique du territoire.

Cependant depuis le 23 décembre dernier, ce projet a été remis en cause à la suite de deux recours intentés par l'association politique Terre dignoise, emmenée par Monsieur Gilles Chalvet, devant le Tribunal administratif de Marseille.

Intentés avec la seule volonté de nuire à la Ville de Digne-les-Bains, ces recours sont extrêmement préjudiciables et mettent un coup d'arrêt au projet.

Vous le savez, UGOLF était le gestionnaire du golf au travers d'une délégation de service public d'exploitation qui s'est terminée ce 31 décembre 2023. À la suite de la délibération du conseil municipal du 2 décembre 2023, approuvant le bail à construction avec le groupe ADONIS, la signature du bail avait été initialement prévue le 4 janvier 2024. Les recours empêchent désormais cette signature.

Pourtant la jonction entre la gestion de UGOLF et celle d'ADONIS avait été anticipée et organisée tant pour le transfert de l'activité, que pour l'entretien du site, l'accueil des golfeurs et de l'école de golf, la reprise des contrats de travail des salariés, etc.

Première conséquence des recours, le **golf de Digne-les-Bains demeure fermé** jusqu'à nouvel ordre en raison de l'absence de gestionnaire. Le site sera cependant gardienné.

Cette fermeture est préjudiciable à vous tous, pratiquants et usagers du golf, à l'école de golf, aux scolaires... Cependant, "©LeClub Golf" (filiale d'UGOLF) a confirmé au groupe Adonis le prolongement des cartes d'abonnement et de fidélisation, dans cette période d'attente de reprise pour ne pas pénaliser les golfeurs.

Autre conséquence, les contrats des salariés d'UGOLF n'ont pu être transférés à ADONIS. Il est possible que des procédures de licenciement pour motif économique soient mis en œuvre par UGOLF. Pour autant, de nouveaux contrats de travail seront proposés aux salariés par ADONIS dès la signature du bail.

La Ville n'a pas vocation à se substituer à un repreneur dans la mesure où l'ensemble du site a été classé dans le domaine privé de la commune. Par ailleurs, la reprise de la gestion par la Ville prendrait du temps et nécessiterait des moyens financiers dont la commune ne dispose pas pour le moment.

Enfin, les investissements et les premiers travaux de réhabilitation prévus en janvier 2024 sont reportés. Leur report viendra pénaliser le fonctionnement et l'accueil des golfeurs lors de périodes à plus forte activité.

Vous l'avez compris, il est indispensable que, dans les plus brefs délais, la société ADONIS qui a déjà contracté de nombreux engagements pour permettre la meilleure continuité, devienne gestionnaire du site et puisse commencer à réaliser son ambitieux projet de

redynamisation qui, non seulement permettra le maintien des emplois existants et la création d'emplois supplémentaires, sur le site et de manière induite sur le territoire, mais également la reprise de l'activité golfique, le développement touristique et la montée en gamme de l'hôtellerie sur le territoire.

Mais pour cela, nous sommes désormais suspendus au calendrier et aux échéances du contentieux juridique.

Depuis plusieurs jours, l'association Terre dignoise et ses élus publient des informations erronées, mensongères et infondées. Alors, pour faire face à cette désinformation, nous avons souhaité vous apporter tous les éléments utiles. **En toute transparence et en responsabilité**, nous avons publié une foire aux questions sur le site de la mairie (www.dignelesbains.fr) afin de répondre aux questions que vous vous posez et répliquer aux inepties d'une opposition stérile et malveillante.

Nous avons construit un projet solide et porteur pour le golf, qui nous tient à cœur autant qu'à vous. L'avenir du Golf passe par la mise en œuvre d'un projet ambitieux, afin de lui donner une véritable perspective d'avenir, grâce au groupe ADONIS et à ses investissements. C'est le choix que nous avons fait, en responsabilité.

Alors OUI aujourd'hui, c'est le recours de Monsieur Gilles CHALVET qui bloque un projet que les dignois attendent depuis 30 ans.

OUI, les Dignois et les Dignois comprennent parfaitement que Monsieur Gilles CHALVET fait de la basse politique et de l'opposition stérile et extrêmement préjudiciable au territoire et à son économie.

OUI, ces recours sont un frein au développement économique et à l'attractivité de la commune.

NON, Monsieur Gilles CHALVET ne propose pas de solution.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour répondre à vos interrogations.

Dans l'attente de pouvoir vous retrouver très rapidement sur le site du golf, nous vous adressons nos meilleurs vœux pour l'année 2024.

Bien à vous

A blue ink signature scribble over a circular official stamp of the Mairie de Digne-les-Bains. The stamp contains the text 'MAIRIE DE DIGNE-LES-BAINS' and '10400 DIGNE-LES-BAINS'.

Patricia GRANET-BRUNELLO

Retrouvez l'ensemble des informations sur la situation du golf via le QR code :

